

Procès-Verbal de Conseil Municipal

Du Mardi 11 mars 2025

Nombre de membres afférents : 13	Nombre de présents : 11	Nombre de votants : 11
----------------------------------	-------------------------	------------------------

L'an 2025, le onze du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 07 mars 2025. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 07 mars 2025.

Présents : Alain JAUBERT, Martine GOUDIN, Mickaël ALLEGAERT, Cécile GILBERT, Frédérique LHERON, Sandrine COSSART, Hervé POLICARD, Sophie LAVRAT, Nicolas LECOMTE, Liliane COQUIL, Justine LEFEBVRE.

Absents : Pierrick DANGERS, David BONVOT.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : Nicolas LECOMTE

Séance ouverte à 20h01

L'ordre du jour sera le suivant :

- Nomination d'un Secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2025,
- Approbation du Compte de Gestion 2024 Budget Boulangerie,
- Approbation du Compte de Gestion 2024 Budget Commune,
- Approbation du Compte Administratif 2024 Budget Boulangerie,
- Approbation du Compte Administratif 2024 Budget Commune,
- Affectation du Résultat 2024 Budget Boulangerie,
- Affectation du Résultat 2024 Budget Commune,
- Subventions aux Associations 2025 et au Comice Agricole,
- Participation au FSL 2025,
- SIAEP : approbation du RQPS 2023,
- Demande d'exonération de loyers pour la SAS L'Épinette.
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 05 décembre 2025, après des corrections.

N°01.2025 > Approbation du Compte du Gestion 2024 BOULANGERIE

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 BOULANGERIE, par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°02.2025 > Approbation du Compte de Gestion 2024 COMMUNE

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 COMMUNE, par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°03.2025 > Approbation du Compte Administratif 2024 BOULANGERIE

Sous la présidence de Madame Martine GOUDIN, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires,
Sans la présence de Monsieur Alain JAUBERT, Maire,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2024	10 206,00 €
Recettes 2024	16 062,27 €
Résultat de l'exercice 2024	5 856,27 €
Résultat de l'exercice 2023	22 263,44 €
Part affectée à l'investissement en 2024	2 926,40 €
Résultat de clôture 2024	25 193,31 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses 2024	8 062,82 €
Recettes 2024	13 132,40 €
Résultat de l'exercice 2024	5 069,58 €
Résultat de l'exercice 2023	- 2 926,40 €
Résultat de clôture 2024	2 143,18 €

N°04.2025 > Approbation du Compte Administratif 2024 COMMUNE

Sous la présidence de Madame Martine GOUDIN, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires,
Sans la présence de Monsieur Alain JAUBERT, Maire,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement Commune	
Dépenses 2024	366 696,38 €
Recettes 2024	468 126,54 €
Résultat exercice 2024	101 430,16 €
Résultat exercice 2023	342 652,09 €
Part affectée à l'investissement en 2024	- 169 691,88 €
Résultat de clôture 2024	274 390,37 €

Investissement Commune	
Dépenses 2024	590 925,29 €
Recettes 2024	558 572,73 €
Résultat exercice 2024	- 32 352,56 €
Résultat exercice 2023	- 169 691,88 €
Résultat de clôture 2024	- 202 044,44 €

N°05.2025 > Affectation du résultat 2024 BOULANGERIE

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat exercice 2023	22 263,44 €
Résultat exercice 2024	5 856,27 €
Part affectée à l'investissement en 2024	2 926,40 €
A affecter sur le Budget Primitif 2025	25 193,31 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Résultat exercice 2023	- 2 926,40 €
Résultat exercice 2024	5 069,58 €
A affecter sur le Budget Primitif 2025	2 143,18 €

Au 001, Solde d'investissement reporté (RI)	2 143,18 €
Au 002, Résultat de fonctionnement reporté (RF)	25 193,31 €

N°06.2025 > Affectation du résultat 2024 COMMUNE

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Déficit en investissement	202 044,44 €
Restes à réaliser _ Dépenses	29 189,11 €
Restes à réaliser _ Recettes	42 400,00 €
Besoin de financement (= solde de clôture d'investissement – RAR dépense + RAR recette)	188 833,55 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	274 390,37 €
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE EN FONCTIONNEMENT	85 556,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Au 001, Solde d'investissement reporté (DI)	202 044,44 €
Au 002, Résultat de fonctionnement reporté (RF)	85 556,82 €
Au 1068, Affectation en recette d'investissement	188 833,55 €

N°07.2025 > Subventions aux Associations 2025

Le Conseil Municipal **décide** d'attribuer, à **L'UNANIMITE** et au titre de l'année 2025, une subvention aux associations suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers _ Avord-Farges	200 €
ADMR	150 €
HUMENSIA (Anciennement FACILAVIE)	150 €
Coopérative scolaire	500 €
Collège George Sand d'Avord	250 €
École des Jeunes Sapeurs-Pompiers _ Les Aix-Rians	100 €
Comice Agricole de Baugy Août 2025	1 025 €
TOTAL	2 375 €

N°08.2025 > Participation au Fond de Solidarité Logement 2025

Monsieur le Maire, expose le fondement du Fonds de Solidarité pour le logement. La commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de **consacrer 200€** à ce dispositif pour l'année 2025.

N°09.2025 > SIAEP _ Approbation du RQPS 2023

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2023 sur l'eau du S.I.A.E.P. FARGES-VILLABON.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ADOpte** à **l'unanimité** la proposition, citée ci-dessus.

Informations diverses

Monsieur Nicolas LECOMTE a demandé en début de séance que l'on aborde le sujet des investissements à réaliser sur le matériel « Espaces Verts » communal.

Bibliothèque Municipale. A la demande des bénévoles, la Mairie a fourni la peinture et pinceaux, pour la rénovation de la bibliothèque lors de la semaine du 22 au 28 mars 2025. Les bénévoles ont œuvré pour améliorer l'accueil des administrés, écoliers et autres intervenants.

Salle du MILLE CLUB. Fraichement équipée d'un rétroprojecteur et d'un tableau blanc qui fonctionnent. Il faut que nous protégeons le rétroprojecteur d'éventuels coups lors des locations.

Boulangerie SAS L'Épinette. Suite au courrier des gérants de la boulangerie de Farges-en-Septaine, demandant une indemnisation de loyers afin de compenser « la perte ». L'ensemble du Conseil Municipal a décidé de répondre défavorablement à la demande d'indemnisation. Ce commerce n'étant pas le seul impacté par les travaux de la rue des Lilas et plus particulièrement sur les quelques jours de fermeture de la route, à cause de la réalisation de l'enrobé sur l'ensemble de la chaussée. Un courrier va leur être adressé.

Fin de séance 22h52

Fait à Farges-en-Septaine, le 14 mars 2025.

Monsieur le Maire,
Alain JAUBERT

Monsieur le Secrétaire de séance
Nicolas LECOMTE